



CRÉDIT AGRICOLE
GUADELOUPE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2020

En vigueur au 1^{er} janvier 2020

Tarifs TTC lorsque la TVA est applicable



SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	P.3
	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	P.4
	Banque à distance	P.5
	Moyens et opérations de paiement	P.6
	Offres groupées de services	P.10
	Irrégularités et Incidents	P.15
	Découverts et Crédits	P.16
	Épargne et Placements financiers	P.18
	Offres pour les jeunes	P.21
	Opérations à l'étranger	P.22
	Assurances et Prévoyance	P.23
	Succession	P.25
	Autres services	P.25
	Résoudre un litige	P.27
	Numéros utiles	P.28

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	2,30 €/MOIS soit, pour information 27,60 €/AN 0,50 €/ALERTE REÇUE
Tenue de compte	2,50 €/MOIS soit, pour information 30 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	45 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45 €/AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32 €/AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5ÈME RETRAIT/MOIS
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	24 €/AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	4 €/VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur l'internet www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture et transfert de compte ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT
Transformation en compte-joint	GRATUIT



Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé ¹
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	0,87 €/ RELEVÉ	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	0,87 €/RELEVÉ	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	3 €/RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
● Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	1,50 €/AN	
Relevé IFI	46 €/AN	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Services inclus dans le CAC.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

● Tenue de compte ▲●	2,50 €/MOIS Soit 30 €/an
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲●	30 €/AN MAXIMUM
● Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
● Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	2 €/MOIS

Services en agence

● Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
● Retrait d'espèces de dépannage ²	5 € / retrait à compter du 2 ^{ÈME} retrait inclus / année civile
Frais de location de coffre-fort :	
Petit (12 à 20 dm ³)	100 €/AN
Moyen (30 à 40 dm ³)	150 €/AN
Grand (80 dm ³ et +)	300 €/AN
Dépôt de garantie	300 €

Frais de recherche de documents³

Moins d'1 an	21 €
Plus d'1 an	35 €

¹ Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

² Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit agricole Mutuel de Guadeloupe ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit agricole.

³ Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

● Service de banque à distance par Internet (offre de base) Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique	GRATUIT
● Service de banque à distance par Internet ▲● (virements externes) Services inclus dans + virements externes SEPA	GRATUIT
● Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne Invest Store Initial	GRATUIT
Invest Store Intégral	GRATUIT
● À partir de 24 ordres par an	GRATUIT
● Moins de 24 ordres par an	96 €

Ces services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe
- Nos applications mobiles **TÉLÉCHARGEMENT ET ACCÈS GRATUIT**
 - Ma Banque
 - Ma Carte dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Païement Paylib en Ligne ¹
 - Païement Paylib en magasin avec son mobile ²
 - Paylib entre amis ³

¹ Service permettant de réaliser des paiements sur des sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et affichant le logo «PAYLIB».

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Services d'alertes par SMS

● Mini-relevés	2,30 €/MOIS
Alerte écopage (mensuelle)	0,30 €/ENVOI
● Alerte temps réel de gestion	0,75 €/ENVOI
● Alerte achat à distance	0,75 €/ENVOI
● Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,75 €/ENVOI
● Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,75 €/ENVOI
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 €/ENVOI
● Alerte souplesse du découvert	0,30 €/ENVOI



Moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

CATÉGORIE DE CARTE		
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre carte ▲●	20 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard	32 €/AN	
- Mastercard eko	35 €/AN	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard	45 €/AN	45 €/AN
- Visa Classic	45 €/AN	45 €/AN
- Gold Mastercard	124 €/AN	124 €/AN
- Visa Premier	124 €/AN	124 €/AN
- World Elite Mastercard		295 €/AN
- Visa Infinite		295 €/AN



Bon à savoir !

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT.



Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère.



Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 6 (hors carte eko).



BONUS GOLD

0,10 € à valoir sur la prochaine cotisation carte⁴ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

Cotisation carte sociétaire : réduction de 2 euros.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin ¹ 	45 €/AN	45 €/AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ¹ 	124 €/AN	124 €/AN

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence / Libre Service Bancaire ³	GRATUIT
--	---------

¹ La « Cartwin » est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable à laquelle la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

³ Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.

⁴ Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

Païement par carte

Païement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Autres paiements par carte²	0,20 €/OPÉRATION
+ Frais proportionnels au montant du paiement	2 %

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets		
	du Crédit Agricole	d'une autre banque
L'autre carte ▲●	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT DÈS LE 1 ^{ER} RETRAIT
Mastercard à autorisation systématique	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard eko	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT AU DELÀ DE 25 RETRAITS/AN
- Mastercard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Visa Cartwin - Carte Supplétis	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - Visa Premier Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits²

Frais fixes	3,05 €/RETRAIT
+ Frais proportionnels à l'opération	2 %

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	8,40 €
● Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
● Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	12 €

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autres services par carte (suite)

Refabrication de la carte (en cas de détérioration)	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	10 €
Recherche de facturette	28 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT

Virements

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL ▲●	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	4 €
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4 €
VIREMENT SEPA PERMANENT ▲●	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,20 €
Emission d'un virement Instantané SEPA		
Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.credit-agricole.fr/ca-guadeloupe		
Service disponible dans le courant du 1 ^{er} trimestre 2020		
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	GRATUIT	
Via Paylib entre amis - Application Ma Carte		
Frais par virement occasionnel	GRATUIT	
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT	
Réception d'un virement Instantané SEPA	GRATUIT	
SEPAmail Paiement de facture	GRATUIT	

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 26) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

Prélèvements / TIP SEPA

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information premier prélèvement	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier :	
● en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client	8,50 €
● en pli simple à la demande du client	GRATUIT
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	12,50 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	12,50 €
● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	10 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE	
Tenue de compte	2 €/MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Dossier Familial (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 25)

2 €/MOIS*

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Dossier Familial (page 25)

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
• Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹ • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert • Ristourne des intérêts débiteurs² Module souscrit à partir du 01/01/2017	De 1 à 500 €	2,15 €/MOIS
	De 501 € à 1000 €	2,90 €/MOIS
	De 1001 à 2000 €	3,80 €/MOIS
	2001 € et +	5 €/MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 23

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT (suite)

	Découvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,44 €/MOIS
	De 301 € à 800 €	2,40 €/MOIS
	De 801 à 1200 €	3,35 €/MOIS
	De 1201 à 2000 €	4,32 €/MOIS
	2001 € et +	5,76 €/MOIS

MODULE BUDGET ASSURANCES

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : Assurance SécuriBUDGET¹

SécuriBUDGET Premium¹

(auto, habitation, santé, personne)

**1,70 €/MOIS
PREMIUM
3,50 €/MOIS**

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :

Assurance SécuriCOMPTE Plus¹

SécuriCOMPTE Premium¹

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Rédition Carte urgente

Rédition code confidentiel

**2 €/MOIS
PREMIUM
4,20 €/MOIS**

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne²

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle « écopage »

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie :

Assurance SécuriEPARGNE¹

SécuriEPARGNE Premium¹

Relevé global épargne/crédit (annuel)
(trimestriel) en Premium

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial

2,40 €/MOIS

PREMIUM

3,18 €/MOIS

MODULE SUIVI @SSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance :

Assurance SécuriWEB¹

SécuriWEB Premium¹

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte achat à distance
- mini relevés (1/semaine)
- alerte temps réel de gestion

3,36 €/MOIS

PREMIUM

4,26 €/MOIS

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 23.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré :

Assurance SécuriZEN¹

1,90 €/MOIS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) :

Assurance SécuriLIVRETS¹

1,90 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 4€ ET 4,99€

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 5€ ET 6,99€

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

COMPRIS ENTRE 7€ ET 8,99€

-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

> À 9€

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus

-50% DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

A partir du 2^{ème} Compte à Composer et suivants

-50% DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 23

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé ¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en ligne Vision option virement externe

Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)

Plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € / opération et à 20 € / mois

Plafonnement à 20 € / mois et à 200 € / an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

1,00 €/MOIS

Un changement d'adresse (1 fois / an)	1,00 €/MOIS
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) - Cotisation carte :
« Mastercard eko »

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Guadeloupe

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Retraits d'espèces dans les pays de l'Espace Economique Européen :
25 retraits par an en euro ou en devises

Retraits d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 €/MOIS

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. Cette résiliation entrainera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération
- Plafond mensuel

8 €
80 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que pour la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique

- Plafond par opération
- Plafond mensuel

4 €
20 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier

(client inconnu à l'adresse)

23 €

Frais par saisie attribution ou conservatoire

115,21 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur

10% DU MONTANT DÛ AU
TRÉSOR PUBLIC, DANS
LA LIMITE D'UN PLAFOND
DE 100 EUROS

Frais pour procédure civile d'exécution vaine

19,17 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

16,48 €

En cas d'interdiction bancaire :

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

14 €

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

16,48 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision¹

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €
 - Montant du chèque supérieur à 50 €
- (Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)

30 €/CHÈQUE
50 €/CHÈQUE

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision¹

- Si paiement < 20 €
- Si paiement ≥ 20 €

Montant du paiement
20 €

¹ Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Incidents de paiement (suite)

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ¹

• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20 €	20 €

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25 €/MOIS

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.



Découverts et Crédits ¹

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel

**INDICE DE RÉFÉRENCE
+ MARGE**

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal

**PLAFOND DU TAUX
RÈGLEMENTAIRE**

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel

NOUS CONSULTER

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal

**PLAFOND DU TAUX
RÈGLEMENTAIRE**

Taux débiteur annuel en cas de dépassement

**TAUX DE DÉCOUVERT
NON CONVENU**

Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement

GRATUIT

Assurance facultative en couverture du découvert
SécuriCOMPTE Découvert ²

(voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » en p. 23)

**FONCTION DU MONTANT
DU DÉCOUVERT**

¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 23.

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis

Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.

[NOUS CONSULTER](#)

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : Supplétis

- une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger, sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette, et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement, ou une carte de crédit Supplétis pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement »

Frais de dossier

GRATUIT

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel

[NOUS CONSULTER](#)

Eco-PTZ

[NOUS CONSULTER](#)

Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]

[NOUS CONSULTER](#)

Prêt Rachat de crédit

[NOUS CONSULTER](#)

Frais de dossier²

1 % DU CAPITAL
EMPRUNTÉ

Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Nantissement de produits financiers

78,66 €

Assurance Emprunteur¹

[NOUS CONSULTER](#)

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à taux zéro

[NOUS CONSULTER](#)

Eco-PTZ

[NOUS CONSULTER](#)

Prêt à l'accession sociale (PAS)

[NOUS CONSULTER](#)

Prêt conventionné

[NOUS CONSULTER](#)

Prêt épargne Logement

[NOUS CONSULTER](#)

Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)

[NOUS CONSULTER](#)

Crédit relais

[NOUS CONSULTER](#)

Frais de dossier²

1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
400 €
500 € MAXIMUM

- Montant minimum

- Sur le prêt PAS

Assurance Emprunteur¹ :

[NOUS CONSULTER](#)

¹ Voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p. 23.

² Non applicable pour certains prêts réglementés.

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	43€
Modification de la date d'échéance	43 €
Modification de la périodicité	43 €
Modification de garantie	1% du capital restant dû
Attestations diverses liées au prêt	27 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	26 €
Réédition de tableau d'amortissement	27 €
Réaménagement de prêt	
• Frais de dossier de réaménagement	1,2% du capital restant dû
• Indemnité de réaménagement	500 € MINIMUM
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	27 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	27 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	97 €
Report d'échéance	43 €



Épargne et Placements financiers

Épargne Bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	GRATUIT
Compte Épargne Logement Plan Épargne Logement	51,47 €
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne + ¹	2 € - 3,20 €/MOIS

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire.

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

¹ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
L'assurance vie et le Plan d'épargne retraite Populaire (PERP)	
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Transfert de compte-titres	
• Par compte	113,98 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	10 €
Ordre annulé, non exécuté	4,48 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Mise en nominatif pur	GRATUIT
Gestion conseillée	NOUS CONSULTER

Ordres de bourse en France

AGENCE	
1,50 % du montant de l'ordre, minimum	14,42 €
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET	
INVEST STORE INITIAL	
• 0,50 % du montant de l'ordre, minimum	7,73 €
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL	
• Ordre < à 1099 €	0,99 €
• Ordre > à 1099 €	0,09%
SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE	
INVEST STORE INITIAL	
• 0,85 % du montant de l'ordre, minimum	14,42 €
INVEST STORE INTÉGRAL	
• Frais : cf. ci-dessus	
• Frais fixes par ordre	11,96 €
SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	0,015 %
Montant minimum	3,35 €
Commission sur OPCVM externe	CONDITIONS OPCVM
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER

Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Droits de garde

Pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Integral

GRATUIT

PAR AN

Valeurs CA

Valeurs hors CA

Commission proportionnelle au montant du portefeuille

GRATUIT

0,24 %

Montant minimum : 25,75

Montant maximum : 370,80



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des autres cartes présentées page 8 (hors carte eko)

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	20 €/AN
---	---------

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc	20 €/AN
---	---------

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
--------------------------------	---------

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	20 €/AN
---	---------

Païement et retrait par carte

Païement par carte

Païement par carte en euro ¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
--	---------

Autres païements par carte ²	GRATUIT
---	---------

Retrait par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS
Mastercard Mozaïc	GRATUIT	0,90 €/RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT/MOIS

Autres cartes => Cf. tableau p. 6-7

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² Opérations de païement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

EXONÉRATION

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Compte à Composer

Entre 18 et 25 ans

RÉDUCTION SUR LA
COTISATION DE 50 %

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 26 ans),

Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)

NOUS CONSULTER

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Lettre d'information annuelle des cautions

(par an, par caution et par prêt)

GRATUIT

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p. 18

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT

NOUS CONSULTER

Livret Jeune (12-25 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT

NOUS CONSULTER

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans

NOUS CONSULTER



Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin

0,10 %, MINIMUM 10 €

Encaissement d'un chèque crédit après encaissement

0,10 %, MINIMUM 22,60 €

Autres opérations

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets : voir page 8



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	NOUS CONSULTER
L'assurance des accidents de la vie	NOUS CONSULTER
FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE	
L'assurance dépendance : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance décès : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	NOUS CONSULTER
L'assurance obsèques	NOUS CONSULTER
• Contrat de financement : fonction du montant et de l'âge de l'assuré	
• Contrat d'assistance	
	19,97 €/AN

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	NOUS CONSULTER
L'assurance multirisque habitation	NOUS CONSULTER
L'assurance garantie locative	NOUS CONSULTER
L'assurance deux roues	NOUS CONSULTER
L'assurance tous mobiles	9,90 €/MOIS

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	NOUS CONSULTER
-------------------------	--------------------------------

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « Crédits à la consommation » et « Crédits immobiliers » p. 17

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE	24 €/AN/COMPTE	50,40 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance indemnisant l'assuré en cas de livraison non conforme ou de non-livraison d'un bien garanti acheté à distance : SécuriWEB	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital en cas de décès accidentel de l'assuré, de licenciement économique, d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT) ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle : SécuriBUDGET	20,40 €/AN/COMPTE	42 €/AN/COMPTE

Assurance de la Banque au Quotidien (suite)

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit à indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré, indemnité correspondant à un capital calculé en fonction du dernier montant mensuel de l'épargne programmée dans le cadre d'un mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie : SécuriEPARGNE	3 €/AN/COMPTE	22,56 €/AN/COMPTE

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) :

SécuriLIVRETS

22,80 €/AN/ASSURÉ

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré :

SécuriZEN

22,80 €/AN/ASSURÉ

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

SécuriCOMPTE Découvert

Tranches de découvert

16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
27,72 €/AN/COMPTE	de 301 € à 800 €
39,12 €/AN/COMPTE	de 801 € à 1200 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1201 € à 2000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

TARIF

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital égal au montant du découvert maximum autorisé en cas de décès accidentel de l'assuré ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) accidentelle :

SécuriCOMPTE Découvert

Tranches de découvert

24 €/AN/COMPTE	<= 500 €
33,60 €/AN/COMPTE	de 501 € à 1000 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1001 € à 2000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit agricole de Guadeloupe en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07029548.

Ces contrats sont principalement souscrits auprès de :

- PACIFICA SA au capital de 398 609 760 € entièrement libéré. Siège social : 8-10 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

- PREDICA SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège Social : 50/56 rue de la Procession - 75015 Paris. A compter du 01/05/2020, le siège est transféré au 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA.

Le contrat Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont mises en œuvre par : AWP FRANCE SAS - 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen. Société par Actions Simplifiées au capital de 7 584 076,86 €. 490 381 753 RCS Bobigny. Siret : 490 381 753 00014. Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07 026 669 désignée sous la dénomination commerciale « Mondial Assistance ». Le contrat Assistance Obsèques est proposé par Previsio Obsèques - S.A. au capital de 500 000 €. Siège social : 50 - 56, rue de la Procession 75015 Paris. 409 463 866 RCS Paris. Les garanties d'assurance sont assurées par : FRAGONARD ASSURANCES - 2, rue Fragonard - 75017 Paris. Société Anonyme au capital de 37 207 660 €. 479 065 351 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à ces cas.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN et SécuriCOMPTE Découvert sont souscrits auprès de CAMCA.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

Avoirs entre 0 et 3050 € : 110 €

Avoirs entre 3050 et 15250 € : 335 €

Avoirs > 15250 € : 610 €

Frais de gestion annuels (dossiers de moins de 24 mois)

30 €

Frais de gestion annuels (dossiers de plus de 24 mois)

100 €



Autres Services

Magazines *

Dossier Familial	47,80 €/AN
Santé magazine	37,40 €/AN
Détente Jardin	19,60 €/AN
Régál	31,00 €/AN
Maison Créative	27,00 €/AN
Détours en France	51,60 €/AN
Plus de Pep's	19,90 €/AN
Parents	25,90 €/AN

* Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.



N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Guadeloupe - Petit-Pérou 97176 Abymes Cedex [ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse www.ca-guadeloupe.fr (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet)].

L'agence ou le Service Clientèle accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le Service Client répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Clientèle de la Caisse Régionale par une réclamation écrite,

le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : Mr le Médiateur CS15 75422 Paris Cedex 09 ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : www.lemediateur.fbf.fr

La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale.

A compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse Régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :
par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers,
17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Numéros Utiles

Banque en ligne

0 820 800 971 Service 0,12 €/TTC/min
à partir d'un poste fixe

Allô Crédit

0 800 881 642 Service & appel
gratuit à partir d'un poste fixe

Internet*

www.ca-guadeloupe.fr 

*Coût de connexion variable selon fournisseur d'accès Internet

Allô Assurances

0 820 366 281 Service 0,12 €/TTC/min
à partir d'un poste fixe

Internet Mobile

www.m.ca-guadeloupe.fr 

Fil Bourse

0 820 207 802 Service 0,09 €/TTC/min
à partir d'un poste fixe

Opposition cartes
&
Opposition sur
chèque ou chéquier

Un numéro unique :

Numéro Cristal

09 69 39 92 91

(Appel non surtaxé)

Document non contractuel. Informations données sous réserve d'erreurs typographiques.